

Le Télégramme

Énergies renouvelables : une consultation mutualisée au Pays des Abers

T Article réservé aux abonnés

Le 24 février 2024 à 17h39

Comment définir et mettre en place les zones d'accélération des énergies renouvelables ? Non compétent sur la question, le Pays des Abers s'est pourtant penché sur le sujet en conseil. Avec, en priorité, la question du photovoltaïque.



Le photovoltaïque au sol se traduit par des « trackers solaires » comme celui-ci, implanté dans une exploitation du territoire.

Lors de la session du jeudi 22 février 2024, le conseil communautaire du Pays des Abers a été invité à prendre acte des échanges relatifs aux zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). Prudent, Jean-François Treguer, président, a précisé d'emblée : « Il ne s'agit pas de décider ou de débattre de l'intérêt d'une zone », puisque ce sont les conseils municipaux qui valideront.

Le solaire photovoltaïque privilégié

Suite à la loi du 10 mars 2023, qui demande aux communes de définir des ZAER, ce qu'elles ont fait, le Pays des Abers a souhaité mener une consultation mutualisée. L'objectif est de doubler la production d'énergie renouvelable d'ici 2050.

« Pour l'instant, ce sont surtout le solaire photovoltaïque et l'éolien qui sont privilégiés, a expliqué Marie-Annick Creac'hcadec, vice-présidente. Concernant le photovoltaïque, la première préconisation faite est de prendre en compte toutes les toitures existantes ou sur les futures constructions ». Les parkings devront recevoir des ombrières. S'ils excèdent une surface de 1 500 m², la moitié de la surface devra être équipée. « En éolien, peu de zones sont concernées sur notre territoire, du fait de l'aéroport, des antennes militaires et de la distance à respecter par rapport aux habitations ».

« Favoriser l'autoconsommation »

Les questions soulevées ont été nombreuses. « Est-ce qu'on doit prendre en compte toute la commune pour le photovoltaïque en toiture, toutes les exploitations agricoles pour le photovoltaïque au sol ? Est-ce qu'on exclut les parkings en zone naturelle sensible ? », s'est demandé Marie-Annick Creac'hcadec. Paul Tanné, conseiller communautaire, a fait part de ses doutes. « Je ne suis pas contre les trackers, j'ai peur d'une dérive sur certaines fermes. Est-ce que certains n'auraient pas plus d'intérêt à produire de l'énergie que du lait ? ». « L'intérêt de ces zones est de favoriser l'autoconsommation au départ », lui a répondu Marie-Annick Creac'hcadec. Yannick Robin, maire de Plouguerneau, note que « ce serait vraiment intéressant qu'on soit aidé à mesurer la production d'énergie ».